

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 septembre 2019

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 25/09/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 25/09/2019
(accusé de réception du 25/09/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Association Ulamir e Bro Glazik
Subvention complémentaire**

En 2017, il avait été décidé de soutenir la trésorerie de l'association pour une période 3 ans (2017-2018 et 2019) en vue d'augmenter le niveau de fonds propres justifiant la demande d'un complément spécifique de subvention de la part de Quimper Bretagne Occidentale. Cette année, la subvention complémentaire d'un montant de 20 000 euros participera au renforcement des fonds propres.

En 2017, l'Ulamir Bro Glazik sollicitait de Quimper Bretagne Occidentale un complément de subvention de 20.000 € par an sur les 3 ans de la nouvelle convention pour renforcer sa situation financière.

Pour cette dernière année, le versement de la subvention complémentaire participera à la reconstitution des fonds propres de l'association déjà engagée lors du précédent exercice.

Après avoir délibéré, monsieur Jean-René GUELLEC ne prenant pas part aux délibérations, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer un complément de subvention de 20.000 € au titre de l'exercice 2019 ;
- 2 - d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant correspondant.